



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS
97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2012**

**L'an deux mille douze, le vingt six mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la
présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, M. LAUNAY Marc, Mme GOGO Elisabeth, M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric

Procurations : Mme HAYOT Rachel à M. GAUTIER Daniel, M. LECUIR Roland à Mme GOGO Elisabeth, Mme CAZAL à Mme LEGRIS Albane

Absents : M. FROMENTIN Stéphane, M. ARONDEL Guillaume

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 19 mars 2012

Date d'affichage : 2 avril 2012

En exercice : 22

- présents : 17

- Votants : 20

Ordre du jour :

1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Assainissement

- 2- Approbation du Compte de gestion 2011
- 3- Approbation du Compte administratif 2011
- 4- Affectation du résultat 2011

Lotissement

- 5- Approbation du Compte de gestion 2011
- 6- Approbation du Compte administratif 2011
- 7- Budget primitif 2012

Budget communal

- 8- Approbation du Compte de gestion 2011
- 9- Approbation du Compte administratif 2011
- 10- Affectation du résultat 2011
- 11- GROUPE SCOLAIRE Autorisation de Programme N°1 et Crédits de paiement
- 12- Liste des autorisations de programme
- 13- Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)-année 2012
- 14- Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J)-année 2012
- 15- Subvention à l'association BD'ESSONNE pour le festival de la BD
- 16- Modification du tableau des effectifs-suppression de postes

- 17- Modification du tableau des effectifs- création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 18- Modification du tableau des effectifs-modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe
- 19- Impôts locaux : fixation des taux
- 20- Budget primitif 2012
- 21- Convention avec l'association le théâtre en partance les Embruns
- 22- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Granvillais - prise de la compétence « déplacements - organisation et gestion de transports Publics de personnes y compris transports à la demande »
- 23- CCPG - Enquêtes publiques conjointes concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités du Taillais
- 24- SDEM - Autorisation de signature d'un avenant N°1 à la convention partenariale relative aux travaux réalisés sur les réseaux de distribution d'électricité
- 25- Cession de la parcelle section A 613
- 26- Questions diverses

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 27/02/2012.

Pour : 15, abstentions : 5

<p>2012-03-1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales</p>
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21/03/2008 et du 19/12/2011,

En vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- 1-Suppression, à compter du 1^{er} Janvier 2012, de la régie des animations organisées par le Centre communal d'action sociale.
- 2-Avenant contrat prévoyance collective maintien de salaire auprès de la MNT (mutuelle Nationale Territoriale) – changement de taux de cotisation fixé à 1.94% au lieu de 1.90% à compter du 1er janvier 2012.
- 3- Avenant N°1 au marché « Mission de conduite d'opération pour la construction du pôle jeunesse et culture » avec la société SYNOPSIS - Renouvellement de la phase concours du fait de l'annulation du premier concours- pour un montant de 5 956.08€.
- 4-Avenant n°1 au marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en qualité environnementale pour la construction du pôle jeunesse et culture » avec la société INDIGGO - renouvellement de la phase concours du fait de l'annulation du premier concours- pour un montant de 8 467.68€.
- 5-Convention de maintenance de 3 ans pour le suivi annuel de l'archivage avec la société CODEXIA pour un montant de 4 479.02€/an.
- 6-Achat d'un serveur informatique pour un montant de 7 528.82€ avec la société DALTONER.
- 7-Acquisition d'une machine à laver pour le CLSH pour un montant de 269.25€ avec Espace de la Technologie.
- 8-Acquisition d'un chauffe eau pour le CLSH pour un montant de 239.99€ avec BAO
- 9-Remplacement du groupe de sécurité chauffage de la salle des Fêtes pour un montant de 28.03€ avec Brossette sanitaire
- 10-Achat de Fournitures électriques avec CDL Brossette pour un montant de 186.04€
- 11-Inscription à la 13^{ème} édition de la fête des voisins pour un montant de 300€
- 12-Achat médailles du travail avec ANGOST pour un montant de 85.97€

13-Abonnement et cotisation annuelle pour la mairie à APVF petites villes de France pour un montant de 294.21€ et 22.87€

14-Abonnement mairie à la lettre du cadre avec territorial groupe pour un montant de 134€

15-Cotisation annuelle à l'Association Nationale des maires des communes touristiques pour un montant de 412€

16-Contrôle technique 2 véhicules avec Auto Bilan pour un montant de 130.60€

17-Intervention de Manche Numérique pour la réinstallation des logiciels Magnus suite au changement de serveur pour un montant de 538.20€

17-Achat d'un espace publicitaire à les foulées du sport pour annonce course ma copine et moi pour un montant de 160€

18- Abonnement memento police municipale avec les Editions La Baule pour un montant de 59.40€

19-Achat tonfa et divers équipements de police avec Promo Collectivités pour un montant de 104.50€

20-Signature d'un contrat de maintenance du logiciel de marchés publics pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois avec agysoft pour un montant de 713.71€/année

21-Achat de fourniture pour la médiathèque avec Eurefilm pour un montant de 665.69€

22-Achat livres pour l'école maternelle avec SEDRAP pour un montant de 42€ et 232.50€

23-Achat fournitures scolaires pour l'école primaire avec W.M.D. pour un montant de 217€

24-Achat fournitures scolaires pour l'école maternelle avec Pichon papeterie pour un montant de 63.91€ et 70.68€

25-Achat onduleurs pour la mairie avec Daltoner pour un montant de 729.56€

26-Règlement de la formation sur logiciel bibliothèque avec DECALOG pour un montant de 1079.40€

27- Règlement activité voile classe de CM2 au CRNG pour un montant de 2880€

28-Abonnements pour la médiathèque à Art et décoration pour un montant de 28€, à l'Express pour 26€, à Milan Presse pour 305€, à science et vie junior pour 45.80€, ciel et espace pour 52.50€, Détours en France pour 35€, grands reportages pour 46€, Géo pour 49.90€, Beaux Arts magazine pour 58€

29-Achat livres pour la médiathèque à L'encre bleue pour un montant de 1702.41€

30-Travaux de construction d'un columbarium par les pompes funèbres Guérin pour un montant de 10000€

31-Signature d'une convention pour l'aide à la conception et impression du bulletin municipal pour 4 numéros avec Pixel et poivre de Saint Symphorien le Valois d'un montant de 5800.60€

32-Signature d'un marché avec Latin association Jazz à roulettes pour l'animation d'un concert du 11/08/2012 d'un montant de 1950€

33-Signature d'un marché avec l'association Amavada pour concert et spectacle humoristique des 20/21 juillet pour 1060€ et 1260€

34-Signature d'un marché avec l'association Ectoplasme pour concert du groupe Strang Hugg le 15/09/2012 d'un montant de 1870€

35-Cavalcade - signature d'un marché avec MJC de Cherbourg pour le groupe ça r'samba koi d'un montant de 1450€

36-Cavalcade – signature d'un marché avec la fanfare « La Chapelloise » d'un montant de 980€

37- Achat de fournitures scolaires pour la maternelle avec SCOLUDIC pour un montant de 196.14€

38- Règlement de 40 séances de piscine école primaire à la piscine de Granville pour un montant de 2390€

39-Indemnisations par l'assurance Paulmier – frais d'honoraires de Maître SOURON affaire COMMUNE/PREVITHAL- pour un montant de 1000€, 119.60€ et 500€

40-Indemnisation par l'assurance MMA – sinistre accident sur le tracteur Kubota – d'un montant de 1443.89€

41-signature d'un marché avec Paisnel Prestations pour location structure gonflable pour un montant de 5600.01€

42-signature d'un devis de réparation du mur sur le parking de la plage avec M. Doublet David – sinistre accident sarl'Manach- pour un montant de 2042.78€

- 43-Activités A.E.J. – camp à la base de loisirs de l’Ecluse pour un montant de 1476€
 44- Acquisition de matériel sportif pour l’A.E.J. avec Intersports pour un montant de 656.75€
 45-Activités A.E.J. – escalade avec Horizon vertical de Montmartin sur Mer pour un montant de 10€ la séance/personne
 46-Activités A.E.J. – Sortie à Loisirland pour un montant de 200€
 47-Intervention du CPFA pour entretien espaces verts pour un montant de 1252.95€
 48-Contre visite analyse d’eau mairie avec la société APAVE pour un montant de 358.80€
 49-Contrôle et test d’étanchéité Impasse DIOR pour un montant de 1918.38€
 50-Achat fourniture entretien espaces verts avec TREF pour un montant de 826.25€
 51-Achat fournitures pour les services techniques avec CLD Brossette pour un montant de 23.50€
 52-Activités A.E.J.- sortie piscine Arc en ciel à Villedieu pour un montant de 24€ (10 enfants à 2.40€)
 53-Activités A.E.J.- sortie Paint-ball au Repas pour un montant de 255€
 54-Abonnement maires et président de communauté de France à l’association des Maires de la Manche pour un montant de 63.50€

ASSAINISSEMENT

2012-03-2-APPROBATION du Compte de Gestion 2011 - Assainissement

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l’assemblée adopte à l’unanimité le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal qui fait apparaître :

Section exploitation dépenses :	95 667.92 €
Section exploitation recettes :	247 688.30 €
Section d’investissement dépenses :	284 809.63 €
Section d’investissement recettes :	252 370.80 €

Décision du Conseil : pour : 19, abstention : 1

2012-03-3 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011- assainissement

Après avoir communiqué les résultats des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal. Monsieur le Maire quitte l’assemblée :

Sous la présidence de M. DI MASCIO, le compte administratif est adopté à l’unanimité :

Section exploitation dépenses :	95 667.92 €
Section exploitation recettes :	247 688.30 €
Section d’investissement dépenses :	284 809.63 €
Section d’investissement recettes :	252 370.80 €

Décision du Conseil : pour : 18, abstention : 1

2012-03-4-AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - assainissement

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2011, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice	16 067.57 €
résultat antérieur de l'exercice	135 952.81 €

Excédent d'exploitation **152 020.38 €**

Investissement

Solde d'exécution d'investissement :	
-besoin de financement	32 438.83 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €

Affectation

Affectation en réserves R1068	32 438.83 €
Report en exploitation R002	119 581.55 €

Décision du Conseil : Pour : 19, abstention : 1

LOTISSEMENT

2012-03-5-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 - lotissement

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses :	999.82 €
Section de fonctionnement recettes :	26 962.81 €

Décision du conseil : Pour : 15, Abstentions : 5

2012-03-6-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Lotissement

Après avoir communiqué les résultats des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal. Monsieur le Maire quitte l'assemblée :

Sous la présidence de M. DI MASCIO, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

Section de fonctionnement dépenses :	999.82 €
Section de fonctionnement recettes :	26 962.81 €

Décision du Conseil : Pour : 14, Abstentions : 5

2012-03-7-Budget primitif 2012- lotissement

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Exploitation, en dépenses et recettes 25 962.99 €

Décision du conseil : Pour : 15, abstentions : 5

COMMUNE

2012-03-8- APPROBATION du Compte de Gestion 2011 de la commune

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses : 2 964 825.49 €
Section de fonctionnement recettes : 4 612 249.86 €

Section d'investissement dépenses : 1 187 976.49 €
Section d'investissement recettes : 1 048 871.20 €

Décision du conseil : Pour : 19, abstention : 1

2012-03-9-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – COMMUNE

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les programmes d'investissement, le conseil adopte le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Sous la présidence de M. DI MASCIO, le compte administratif est adopté :

Section de fonctionnement dépenses : 2 964 825.49 €
Section de fonctionnement recettes : 4 612 249.86 €

Section d'investissement dépenses : 1 187 976.49 €
Section d'investissement recettes : 1 048 871.20 €

Décision du Conseil : pour : 18, contre : 1

M. le Maire précise que les investissements ont doublé depuis 2008, sans avoir recours à l'emprunt. De plus, les excédents reportés progressent.

2012-03-10-AFFECTATION DU RESULTAT 2011 – COMMUNE

L'assemblée approuve l'affectation du résultat 2011, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice 385 602.08 €
résultats antérieurs de l'exercice 1 261 822.29 €

Excédent d'exploitation 1 647 424.37 €

Solde d'exécution d'investissement,

- déficit de financement 139 105.29 €

Solde des restes à réaliser d'investissement,

- excédent de financement 109 703.00 €

- besoin de financement 29 402.29 €

Affectation

Affectation en réserves/R 1068 29 402.29 €

Report en fonctionnement/R002 1 618 022.08 €

Décision du Conseil : Pour : 19, contre : 1

2012-03-11-Groupe scolaire Autorisation de Programme N°1 et Crédits de paiement

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée s'est prononcée le 29 juin 2009 en faveur de la construction d'un nouveau groupe scolaire, qui comprend également le centre de loisirs, la bibliothèque municipale et le restaurant scolaire.

Sur la base de l'état actuel des études, le coût des équipements est estimé à :

Les crédits nécessaires à la construction 4.515.000€ H.T.
Le coût total des études, des frais et des provisions 1.520.000€ H.T.
Total hors taxe 6 035 000€

Les principaux partenaires financiers sont l'Etat, la Région et le Département

Monsieur le Maire rappelle que cette opération est prévue sur une durée de 6 ans à partir de 2010, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, après création d'une autorisation de programme n° 1 en 2010, se ventilant ainsi :

Autofinancement 1 500 000€
Subventions 1 322 300€
Emprunt 3 212 700€
FCTVA 1 183 000€
7 218 000€

l'échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-dessous :

N° AP	N° prog.	Date de l'acte	Objet	programme	2010	2011	2012	2013	2014
1	219	29.03.10	groupe scolaire	7 218 000 €	53 628€	80 306€	892 145€	4 000 000 €	2 191 921 €

Le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice.

Vote : pour 15, contre : 5

2012-03-12-Liste des autorisations de programme

N° AP	N° prog.	Date de l'acte	Objet	programme	2010	2011	2012	2013	2014
1	219	29.03.10	groupe scolaire	7 218 000 €	53 628€	80 306€	892 145€	4 000 000 €	2 191 921 €

Vote : pour 15, contre : 5

2012-03-13 - Fonds de Solidarité pour le Logement - année 2012

L'objectif de ce fonds est de permettre au ménage en difficulté de se maintenir dans leur logement, ou bien, faciliter l'accès à celui-ci, tel est l'esprit du fonds solidarité logement piloté par le conseil général en association avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, d'eau, la CAF et la MSA.

Pour l'exercice 2012 ; 0.70€ par habitant pour les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 2000 et 4999 habitants.

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à verser ce fonds comme mentionné ci-dessous :

0.70€ x 3 421* habitants, soit une somme de 2 394.70€

M. Bitu explique que l'an dernier des donvillais ont bénéficié de ce fonds à hauteur de 18 392€

** population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012*

Vote : pour : 20

2012-03-14 - Fonds d'Aide aux Jeunes - année 2012

Le F.A.J. a pour objectif, par des aides financières, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Les modalités de ressources du F.A.J. sont fixées à 0.23€ par habitant.

le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Commune au F.A.J. et propose de participer à hauteur de 0.23€ par habitant,

0.23€ x 3 421* habitants, soit une somme de 786.83€

M. Bitu informe que 5 jeunes donvillais ont bénéficié de cet aide en 2011.

** population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012*

Vote : Pour : 20

2012-03-15-Subvention à l'association BD'ESSONNE pour le festival de la BD

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 5000€ à l'association BD'ESSONNE pour l'organisation du 1^{er} festival de la BD à DONVILLE LES BAINS qui se déroulera à la salle des Fêtes les 11 et 12 août prochain.

Mme Legris précise que l'action est menée en coordination avec la commission culture qui organise simultanément un concours et un stage de création BD en partenariat avec la médiathèque et le Centre de Loisirs.

L'association et la commission souhaitent que ce festival s'inscrive dans la durée.

A la demande de l'assemblée, un bilan sera dressé afin d'étudier les retombées de cette animation, notamment sur les commerces.

Vote : Pour : 20

2012-03-16-Modification du tableau des effectifs - suppression de postes

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 février 2012 :
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la suppression dans le tableau des effectifs, à compter du **1^{er} avril 2012**, les postes à temps complet suivants :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Vote : Pour : 20

2012-03-17-Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la création du poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du **1^{er} juin 2012**.

Vote : Pour : 18, abstentions : 2

2012-03-18-Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 février 2012, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire du poste suivant :

- **Poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} Classe** : durée hebdomadaire portée de **25h/35^{ème} à 30/35^{ème}** à compter du **1^{er} mai 2012**.

Vote : Pour : 18, abstentions : 2

2012-03-19-Vote des taux communaux 2012

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de 2011 :

produit avec taux 2012			
taxe d'habitation	5 619 000	13.54%	760 813
taxe foncière sur propriétés bâties	4 052 000	25.03%	1 014 216
taxe foncière sur propriétés non bâties	37 400	36.93%	13 812
TOTAL DES PRODUITS			1 788 841

VOTE : pour : 15, contre : 5

Compte tenu des résultats budgétaires, Messieurs Grivel et Pérot proposent de baisser les taux d'imposition.

M. le maire indique que la baisse doit être consistante pour que le contribuable en bénéficie de façon sensible. Or, il faut poursuivre les travaux dans la commune, notamment ceux de voirie et réseaux.

Réaliser ces investissements, sans avoir recours à l'emprunt, génère une économie substantielle favorable aux contribuables. Alors qu'il serait difficile de faire accepter des baisses puis des hausses des taux. De plus, la santé financière de la commune est un atout pour solliciter les partenaires bancaires en perspective de la construction du Pôle Jeunesse et Culture.

2012-03-20 - BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les programmes d'investissement, le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement, en dépenses et recettes	4 689 966.08 €
En investissement, en dépenses et recettes	2 368 426.37 €

Vote : pour : 15, abstentions : 4, contre : 1

2012-03-21-Convention avec l'association « Théâtre en partance Les Embruns »

Compte tenu de la subvention octroyée au titre de l'année 2012 à l'association « théâtre en partance les Embruns », l'assemblée autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention jointe en annexe.

Vote : Pour : 20

2012-03-22 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Granvillais - prise de la compétence « déplacements - organisation et gestion de transports Publics de personnes y compris transports à la demande »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Granvillais a délibéré lors de son Conseil communautaire du 16 février 2012 sur la prise de compétence « Déplacements – Organisation et gestion de transports publics de personnes y compris transports à la demande ». Il rappelle que pour que le transfert de compétence soit effectif chaque commune doit délibérer à ce sujet. Il présente donc le projet de transfert ci-dessous :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-5 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays Granvillais ;
- Vu la loi LOTI (Loi n°82-1153 d'Orientations des Transports Intérieurs) du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 27 relatif au transport urbain des personnes.
- Vu la Loi d'Engagement national pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 et notamment son article relatif à l'extension des compétences transports des EPCI ;
- Vu le décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 22 relatif aux modalités d'établissement des périmètres de transports urbains ;
- Considérant l'offre de transports collectifs à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Granvillais qui est représentée aujourd'hui par plusieurs lignes régulières du Conseil Général ;
- Considérant que la Communauté de Communes a estimé que la question du déplacement est une question essentielle et structurante à l'échelle du périmètre communautaire et qu'à ce titre elle engage une étude sur un Projet Global de Déplacement ; qu'elle étudie la faisabilité de la création d'un service intercommunal de transport collectif à l'échelle des communes du futur Périmètre de Transport Urbain.

L'objectif de cette étude sera de définir les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement afin de promouvoir un usage plus rationnel des transports individuels et collectifs ;

- Considérant que la Communauté de Communes du Pays Granvillais s'inscrit pleinement dans le cadre des évolutions de périmètre communautaire engagée en lien avec la Loi du 16 décembre 2010 ;
- Considérant que pour mener à bien ce projet, il convient de prendre la compétence Déplacement et Transports publics,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le chapitre concerné dans les compétences facultatives dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays Granvillais soit modifié comme suit :

Article B7 : COMPETENCE OPTIONNELLE RETENUE

« Déplacement - Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes y compris le transport à la demande ».

Cette compétence ne pourra s'exercer pleinement qu'à l'issue de la création par le Préfet d'un Périmètre de Transports Urbains. Cependant, il sera d'ores et déjà possible de procéder au lancement d'une étude portant sur un « Projet Global de Déplacement » à l'échelle de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal :

↪ **APPROUVE à l'unanimité** le transfert de la compétence « *Déplacement - Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes y compris le transport à la demande* » à la Communauté de Communes du Pays Granvillais.

Il s'agit, explique M. le maire, dans un premier temps de lancer une délégation de service public sur les territoires d'Yquelon, Saint Pair Sur Mer, Granville et Donville Les Bains. Actuellement les besoins sont étudiés afin de construire le cahier des charges.

Vote : pour : 20

2012-03-23 – CCPG - Enquêtes publiques conjointes concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités du Taillais
--

La communauté de communes du Pays Granvillais a un projet d'aménagement sur le territoire des communes de Granville et Yquelon au lieu dit « leTaillais ».

Les justifications de ce projet sont les suivantes :

- Aménagement d'une zone d'activités répondant aux besoins de développement économique et commercial de la CCPG.
- Projet permettant l'indispensable relocalisation du centre de secours des sapeurs pompiers de Granville. Les locaux actuels sont inadaptés et vétustes .De plus le centre actuel est mal localisé au regard des missions à accomplir.

Le projet porte sur une surface d'environ 96 000 m². Il s'agit d'un espace agricole exploité pour la plupart en prairie permanente. Il est situé à proximité immédiate des axes routiers importants (route de Villedieu, voie de liaison ouest Longueville-Avranches).Il existe une zone commerciale importante à proximité.

Les dispositions au regard des dispositions d'urbanisme sont les suivantes :

•Plan local d'urbanisme d'Yquelon :

Les terrains sont pour la plupart situés en zone 1Aux correspondant à une zone non équipée ou l'urbanisation est envisagée à court terme et dédiée exclusivement aux activités .Une petite partie des terrains recevant des équipements (bassins d'orage, voie d'accès) est classée en zone A (agricole). Une mise en compatibilité du plu d'Yquelon est nécessaire pour cette partie.

▪Plan local d'urbanisme de Granville :

Les dispositions du plu applicables dans le projet sont celles de la zone UZe .Les aménagements envisagés sont parfaitement compatibles avec le règlement ainsi qu'avec les orientations du plu.

Réseaux :

Le projet tel qu'envisagé peut bénéficier d'une présence de tous les réseaux mais ceux-ci sont actuellement d'une capacité insuffisante, ce qui nécessitera leur renforcement.

Voirie :

En dehors de la voirie interne, il est prévu la construction d'un giratoire sur la route de Villedieu qui permettra de sécuriser l'accès à cette zone.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Réalisation des acquisitions :

Par délibération en date du 28 octobre 2010, la communauté de communes du pays granvillais a décidé la mise en place d'une procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière des terrains dont elle n'a pas encore la propriété dans le périmètre de l'opération.

Le projet d'aménagement fait donc l'objet de trois enquêtes conjointes qui se déroulent du 12 mars au 12 avril inclus sur les objets suivants :

-Enquête sur l'utilité publique d'aménagement de la zone d'activités du taillais sur le territoire des communes de Granville et d'Yquelon.

-Enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

-Enquête sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Yquelon.

Au vu de l'importance de ce projet d'aménagement au niveau économique, de la nécessaire relocalisation des locaux du SDIS, **le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux différentes enquêtes publiques prescrites dans ce cadre.**

Selon M. Pérot il convenait de ne pas éloigner le SDIS du centre ville ou de créer une antenne comme au Mont Saint Michel.

Vote : Pour : 19, abstention : 1

2012-03-24-SDEM-Autorisation de signature d'un avenant N°1 à la convention partenariale relative aux travaux réalisés sur les réseaux de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que par délibération du 16 janvier 2012, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche a approuvé l'avenant n°1 à la convention partenariale du 30 décembre 2010, qui définit les modalités de réalisation des travaux effectués sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Cet avenant intègre les évolutions législatives et les nouvelles modalités financières, notamment celles qui concernent le financement des extensions de réseaux.

Le conseil municipal approuve cet avenant N°1 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : pour : 19, contre : 1

P.J. : avenant

2012-03-25-Cession de la parcelle cadastrée Section A n° 613 pour 43ca

Compte tenu de la demande d'acquisition par la société PREVITHAL, de la parcelle cadastrée section A 613 pour 43 ca, il y a lieu d'annuler la délibération du 28/11/2011 portant cession aux sociétés titulaires du crédit-bail de l'opération.

En conséquence, M. le maire propose d'adopter la délibération suivante :

La parcelle cadastrée Section A n° 613, pour une contenance de 43ca, avait été désaffectée auparavant, en fait et en droit, par le Syndicat gestionnaire du camping DONVILLE-GRANVILLE.

La valeur vénale de cette parcelle a été déterminée par le service du Domaine aux prix de 90€ le mètre carré. Cette somme sera reversée au syndicat intercommunal du camping DONVILLE-GRANVILLE pour le financement de la reconstruction des commerces.

Au vu de ces données, il est proposé de céder à la société PREVITHAL, la parcelle cadastrée Section A n° 613 pour une contenance de 43ca au prix de 3870 € net vendeur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 13 avril 2010,

Considérant qu'il y a lieu de céder ce terrain au prix de l'estimation du service des Domaines,
- de vendre la parcelle cadastrée Section A n° 613 pour une contenance de 43ca au prix en droit d'enregistrement de 3870 € à *La société PREVITHAL, société par actions simplifiée, au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à GRANVILLE (50400), identifiée sous le numéro SIREN 343 889 374 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de COUTANCES.*

Représentée par Monsieur Alain BARTEAU, son Président, demeurant à DONVILLE LES BAINS (50350), 177 route de Coutances, dûment habilité à l'effet des présentes.

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente à intervenir en l'étude de Maître BOURDON, notaire à Granville, représentant les intérêts de la Ville, et précise que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Vote : Pour : 20

2012-03-26-Questions diverses

Pôle Jeunesse et Culture le Jury de concours s'est réuni le 12 mars et a décidé de retenir 2 candidats avec lesquels une négociation a été programmée le 20 mars.

Avec l'appui du comité technique cette rencontre permet d'adapter et de préciser les aménagements et équipements proposés par les 2 cabinets d'architectes retenus.

Les maîtres d'œuvre disposeront de 3 semaines pour présenter une réponse qui permettra de choisir définitivement un candidat.

M. Pérot informe avoir lu, sur le site du Ministère de la Santé, que bien qu'en quantités normales ou inférieures aux normes, l'eau de Donville contient 135 composants toxiques dont l'un est une substance radioactive non présente naturellement.

M. le maire propose de comparer ses sources sur la qualité de l'eau potable à Donville lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21H55

Donville Les Bains, le 28 mars 2012

Le secrétaire de séance,

LEMARQUAND Jean-Claude

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY